



Remboursement frais kilométriques

Par **Karinedu53**, le 12/12/2023 à 07:05

Bonjour,

Je suis étudiante en soins infirmiers depuis le 01/09/2022 en FPC donc rémunéré par mon hôpital.

J ai contacté FO car je n ai pas les remboursements des frais annexes (KLM et repas) hors il est bien stipulé que je dois recevoir ces remboursements (texte légiféré) Après une réunion avec FO et l ANFH il s avère que l hôpital a commis une erreur en remplissant le dossier de prise en charge.

L hôpital ne veut rien savoir et ne veut pas négocier a l amiable et l ANFH lui dit que c la responsabilité de l hôpital.

Pourriez vous me dire si j ai un recours devant le tribunal administratif et si oui quels documents devrais je produire. Je suis obligée de travailler les weekends pour essayer de compenser financièrement. Je suis la seule concernée dans ma promotion. Je suis dans l attente depuis des mois...

Je vous remercie d avance de votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le 12/12/2023 à 13:33

Bonjour et bienvenue

Un dossier :

<https://reponse-expert.hospimedia.fr/remboursement-des-frais-de-transports-des-etudiants-infirmiers-2/>

Un forum qui peut vous être utile:

<https://www.infirmiers.com/forum/>

Je vous conseillerais d'établir un courrier R/AR adressé à l'établissement, avec en pièce jointe, le règlement de votre conseil Régional. Vous pouvez interroger le service dédié au niveau de Présidence de Région et il y a sans doute des gens, au syndicat que vous évoquez, mieux placés que nous pour vous guider.